

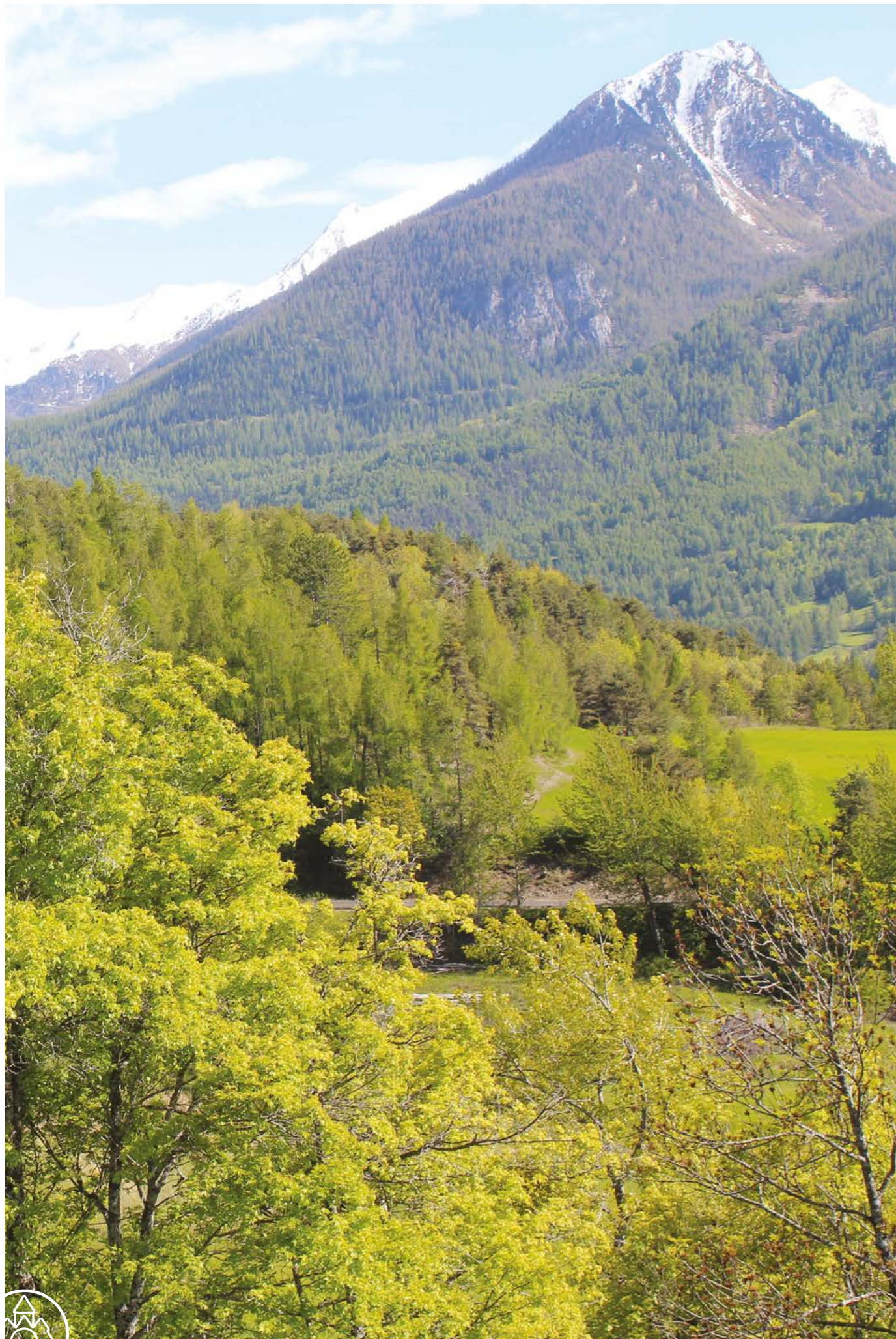
BILAN D'ACTIVITÉS 2023

COMMUNES FORESTIÈRES

DES HAUTES-ALPES



DES MAIRES UNIS POUR LA FORÊT ET LE BOIS LOCAL



SOMMAIRE

- LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS REPRÉSENTENT**4
 - La force du réseau4
 - Dans les Hautes-Alpes5
 - Au niveau départemental.....6
 - Au niveau régional7
 - Au niveau national8
 - Les rendez-vous marquants en 2023 pour les Communes forestières des Hautes-Alpes9

- LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS SENSIBILISENT**10
 - La sensibilisation des élu·e·s10
 - Des forêts pédagogiques pour les forestiers et élu·e·s de demain11

- LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS FORMENT**12
 - La formation : une action phare des Communes forestières12
 - Former des communes, propriétaires forestiers, face au changement climatique13
 - Former des maîtres d’ouvrage de bâtiment14
 - Former des responsables de la sécurité15

- LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS ACCOMPAGNENT**16
 - Dans la transition énergétique avec des bâtiments biosourcés et durables16
 - Dans la maîtrise de votre facture énergétique grâce au bois, énergie stable et compétitive.....18
 - Renouveler les forêts pour les adapter au changement climatique20
 - Construire des politiques territoriales.....21
 - En 2024, anticipons l’avenir au profit de nos forêts et de la qualité de vie de nos citoyens !23

LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS REPRÉSENTENT



LA FORCE D'UN RÉSEAU

L'association des Communes forestières accompagne les Maires dans l'exercice de leurs responsabilités de propriétaires de forêts communales, d'aménageurs du territoire, de maîtres d'ouvrage de bâtiments et de responsables de la sécurité, pour tous leurs projets liés à la forêt et au bois.

La mobilisation s'effectue à différentes échelles géographiques :

- L'association départementale des Communes forestières des Hautes-Alpes.
- L'union régionale des Communes forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- La fédération nationale des Communes forestières dont le siège est à Paris.

Des valeurs partagées par l'ensemble du réseau :

- Préservation de l'intérêt général des forêts.
- Gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques et privées.
- Rôle central des élus dans la politique forestière territoriale en tant qu'aménageur du territoire.
- Prescripteur bois et propriétaire forestier.
- Rôle de la forêt et du bois pour lutter contre le changement climatique et participer à la transition énergétique des territoires.
- Protection des forêts contre les risques naturels et la préservation des paysages.



DANS LES HAUTES-ALPES



Mesdames, Messieurs,
Chers adhérents,

Notre réseau poursuit son développement. Nous comptons aujourd'hui 119 adhérents dans les Hautes-Alpes, soit 72% des communes du département. Je tiens à vous remercier pour votre soutien.

Chaque jour, nous œuvrons au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier, pour une gestion durable de la forêt, partie intégrante du développement de nos territoires.

L'année 2023 a été marquée par le risque incendie qui touchent aussi bien les communes du Nord que du Sud de notre département. Assurer le renouvellement de nos forêts est un enjeu majeur, dans ce contexte où les risques liés au changement climatique s'intensifient.

Nous devons préserver et protéger nos citoyens, nos espaces forestiers et nos paysages !

Nous nous devons d'être vigilants et d'anticiper les actions à mener.

Plusieurs défis se présentent à nous :

- Aménager le territoire en créant des accès pour faciliter la lutte en zone de montagne ;
- Mobiliser nos administrés pour créer une culture du risque ;
- Encourager l'adaptation de nos massifs forestiers au changement climatique ;
- Encourager une gestion durable de nos espaces forestiers publics et privés ;
- Alimenter la filière bois locale pour un usage dans les projets de construction et chauffage des bâtiments, en construction et en rénovation, poussée par la réglementation environnementale 2020.

Au vu des enjeux, un fort taux d'adhésion est nécessaire pour que nous puissions participer activement à la définition des politiques forestières.

C'est à nous, élu·e·s locaux, de nous saisir et de nous organiser pour anticiper et gérer au mieux ces enjeux !

Patricia Morhet-Richaud

Présidente des Communes forestières des Hautes-Alpes

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

L'association des Communes forestières des Hautes-Alpes agit au service des élu-e-s et des acteurs forestiers du département, pour garantir une gestion durable de la forêt et des bois.

Les élu-e-s ont un rôle central dans la gestion de la forêt et des bois, c'est pourquoi les Communes forestières les accompagnent :

- dans la prise de décision
- dans la conduite de leur politique forestière
- dans la mise en œuvre de leurs projets.

L'association des Communes forestières des Hautes-Alpes, c'est :

- ▶ 119 Adhérents, dont 116 Communes, 2 EPCI et le Département.
- ▶ 72 % des communes du département
- ▶ 81 % de la forêt communale
- ▶ 15 Administrateurs élu-e-s

LES PARTENAIRES

- Région
- État
- ADEME
- Département
- Communautés de communes
- Parcs naturels régionaux
- Association des Maires Ruraux
- Association des maires
- Territoire d'énergie 05
- CAUE 05
- ONF
- SDIS
- CNPF
- Chambre d'agriculture
- AFAB
- FIBOIS
- Bois des Alpes
- Professionnels de la filière
- CERPAM

VOTRE CONTACT

Caroline GALLES

06 30 42 69 94

caroline.galles@communesforestieres.org

COMMUNES FORESTIÈRES

Adhérents aux Communes Forestières des Hautes-Alpes en 2023



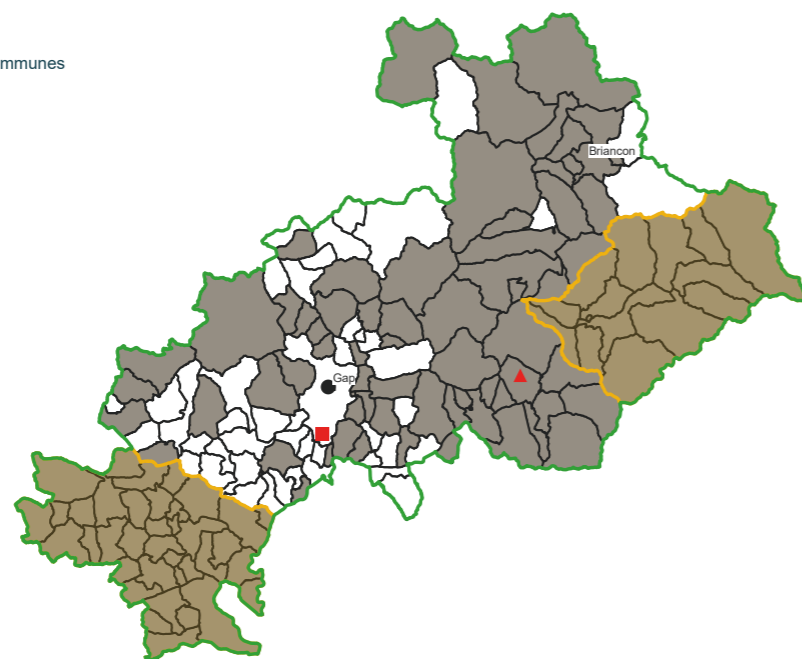
119 adhérents, dont :
116 communes soit 70 % des communes
2 intercommunalités
Le département

COMMUNES

- Adhérentes aux Communes forestières
- EPCI adhérent
- Département adhérent

BUREAUX

- ▲ Sièges départementaux des Communes forestières
- Sièges des Communes forestières PACA



AU NIVEAU RÉGIONAL

Notre union régionale est présidée depuis août 2021 par Jean BACCI, sénateur du Var.

A l'échelle de la région, les Communes forestières œuvrent pour le développement, la valorisation et la préservation du patrimoine forestier, et poursuivent leurs actions de sensibilisation et de mobilisation auprès d'un important réseau d'élu-e-s.

Le conseil d'administration, composé de 12 élu-e-s, s'est réuni à plusieurs reprises durant l'année 2023. L'implication de cette instance est indispensable, elle permet aux Communes forestières d'identifier les projets des territoires, de les définir et de mettre en œuvre la stratégie et l'accompagnement qui en découlent.

Les membres du conseil d'administration sont également présents dans les commissions départementales, dans les instances régionales et nationales des Communes forestières.

Depuis plusieurs années, l'association des Communes forestières est un partenaire privilégié de la Région Sud. Ce partenariat repose sur une convention triennale basée sur une volonté conjointe de contribuer à l'ambition régionale d'un aménagement du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur harmonieux, compétitif et qui valorise et protège ses espaces forestiers.

- ▶ **614 Adhérents au réseau régional !**
- ▶ dont 592 Communes, 19 EPCI, 1 Métropole, 2 Départements.
- ▶ + 23 adhérents en 1 an
- ▶ 62 % des communes de la région
- ▶ 12 Administrateurs élu-e-s

LES COMMUNES FORESTIÈRES DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Adhérents aux Communes Forestières en 2023



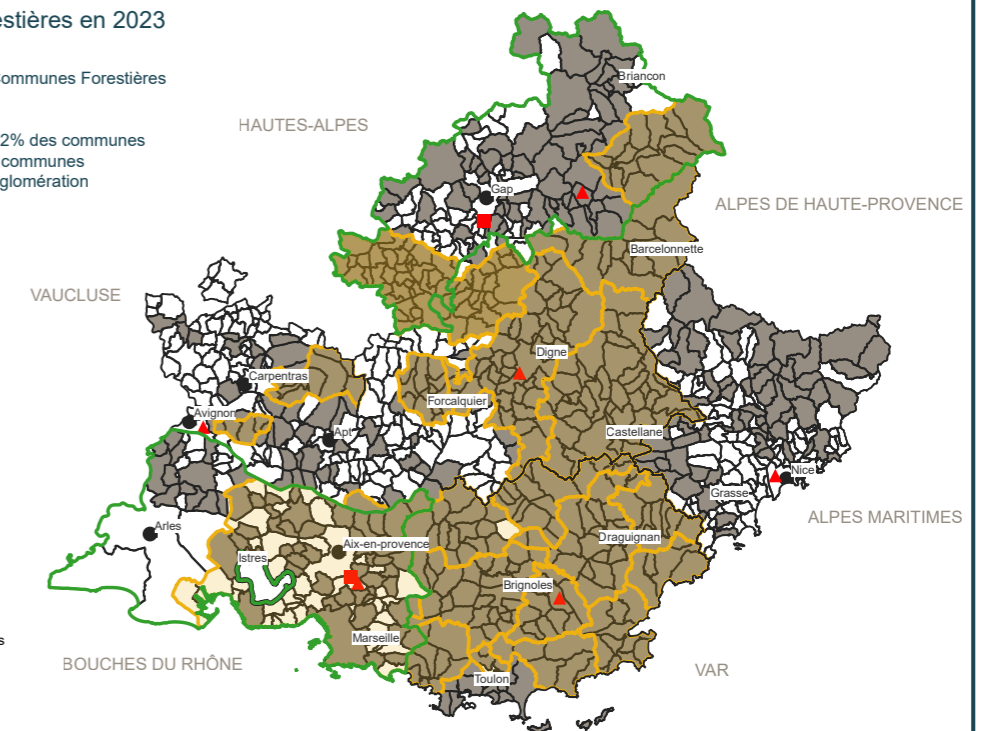
614 adhérents aux Communes Forestières
Dont :
592 communes soit 62% des communes
14 Communautés de communes
5 Communautés d'agglomération
1 Métropole
2 Départements

COMMUNES

- Adhérentes aux Communes forestières
- Départements adhérents
- EPCI adhérents

BUREAUX

- ▲ Sièges départementaux des Communes forestières
- Sièges des Communes forestières PACA



AU NIVEAU NATIONAL

La fédération nationale des Communes forestières vise :

- à influencer dans la définition de la politique forestière nationale
- à développer des actions nationales qui se déclinent dans les régions
- à défendre l'intérêt des communes propriétaires et à négocier le partenariat Communes forestières – ONF

En 2023, le Président de la fédération nationale, Dominique Jarlier, a œuvré en lien direct avec le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, la Directrice générale de l'ONF ainsi qu'avec les instances interprofessionnelles de la filière bois.

Dominique JARLIER a annoncé sa démission en début d'année 2024. Philippe CANOT, Vice-Président de la Fédération et Président de l'Union régionale du Grand-Est a été élu Président de la Fédération nationale le 26 février dernier.

La fédération nationale des Communes forestières

c'est :

- ▶ Plus de 6 000 adhérents.
- ▶ 15 000 collectivités représentées
- ▶ 58 associations départementales et 9 Unions Régionales
- ▶ 70 % de la surface des forêts communales représentées
- ▶ 14 élus au bureau national et 800 élus administrateurs locaux

Les événements marquants en 2023

- La fédération nationale des Communes forestières a fêté ses 90 ans.
- Le programme « Dans 1000 communes la forêt fait école » s'est particulièrement développé cette année. Le premier rassemblement de forêts pédagogiques en France a eu lieu le 10 octobre dans le massif des Landes de Gascogne. Près de 400 élèves et élus ont participé à des ateliers animés notamment par les Communes forestières, l'Office national des forêts (ONF), le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).
- La fédération nationale des Communes forestières est partenaire de la campagne d'information sur les obligations légales de débroussaillage relancée en novembre 2023 en collaboration avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.
- Les Communes forestières sont mobilisées dans les groupes de travail ONF-Communes forestières (régime forestier, aménagement forestier...) mis en œuvre dans le cadre de la convention de partenariat. Concernant le groupe de travail sur l'application du régime forestier, l'association se mobilise afin de définir clairement les conditions d'entrée et de sortie du régime forestier avec pour enjeux la gestion durable des espaces forestiers et la mobilisation des bois.

LES RENDEZ-VOUS MARQUANTS EN 2023 POUR LES COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES-ALPES

● 9 février

Colloque au Sénat « l'appel de la forêt » : s'engager pour nos forêts communales.

● 7 avril

1^{ère} rencontre annuelle de la Commission Régionale de la Forêt Communale qui réunit les Communes forestières et l'ONF sur le sujet des ventes de bois.

● 13 avril à Gap

Assemblée Générale des Communes forestières des Hautes-Alpes.

● 12 mai à Veynes

Assemblée Générale de l'Association Bois des Alpes.

● 2 juin à Saint-Estève-Janson

Rencontre sur le thème « Contre le changement climatique, passez au bois énergie » organisée par BoiSynergie Provence-Alpes-Côte d'Azur.

● 4 juillet dans les Ardennes

Congrès de la Fédération nationale des Communes forestières.

● 17 juillet

2^{ème} rencontre annuelle de la Commission Régionale de la Forêt Communale qui réunit les Communes forestières et l'ONF sur le sujet des ventes de bois.

● 11 et 12 septembre à Embrun

Voyage d'étude sur le thème « De la forêt au réseau de chaleur bois, une filière bois énergie structurée » organisé par BoiSynergie, pour les élus des Alpes-Maritimes.

● 6 octobre à Gap

Salon des Maires des Hautes-Alpes.

● 10 octobre

Rencontre de l'Observatoire sur le thème « S'assurer de l'avenir de la forêt en l'intégrant aux documents d'urbanisme ».

● 16 et 17 octobre à Réotier et Arvieux

Voyage d'étude sur le thème « De la forêt au réseau de chaleur bois, une filière bois énergie structurée » organisé par BoiSynergie, pour les élus des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

● 19 octobre

Journée de promotion sur le débardage par câble forestier dans les Alpes, en vue d'élaborer une stratégie territoriale de développement.

● 13 novembre à Marseille

Convention annuelle des Maires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

● 17 novembre

3^{ème} rencontre annuelle de la Commission Régionale de la Forêt Communale qui réunit les Communes forestières et l'ONF sur le sujet des ventes de bois.

● Du 21 au 23 novembre à Paris

Salon des Maires national.

● 8 décembre

Rencontre des élu-e-s des Chartes Forestières des Territoires sur le thème « Les territoires, au cœur de la prévention contre les incendies ».

● 19 décembre à Marseille

Rencontres Régionales de la filière forêt-bois organisées par FIBOIS SUD.



LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS FORMENT



LA FORMATION : UNE ACTION PHARE DES COMMUNES FORESTIÈRES

Les Communes forestières proposent des formations aux élu-e-s.

Elles ont pour objectif :

- d'accompagner les élu-e-s dans l'identification des enjeux sur leur territoire
- de leur apporter les outils pour construire leur stratégie de développement basée sur la forêt et le bois.

Un programme annuel de formations et de visites est proposé dans le département.

De nombreuses thématiques sont balayées : gestion de la forêt communale, aménagement forestier, prévention du risque incendie, construction en bois local, développement du bois énergie...

En 2023 :

- ▶ 11 sessions réalisées dans le département des Hautes-Alpes
- ▶ 124 participants
- ▶ 53% des communes du département ont participé à minima à une formation de l'association



VOTRE CONTACT

Marine OLIVEIRA

07 57 08 16 22

marine.oliveira@communesforestieres.org



FORMER DES COMMUNES, PROPRIÉTAIRES FORESTIERS, FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique rebat les cartes de la gestion durable des espaces forestiers. La régénération et la diversification des essences en place, la migration assistée des essences implantée plus au Sud et la gestion du stress hydrique sont des enjeux forts des prochaines années.

Nous construisons aujourd'hui les forêts de demain !

Pour vous accompagner dans cette tâche ardue, les Communes forestières vous ont proposé en 2023, 3 formations dans les Hautes-Alpes :

« Élus, investissez-vous dans l'aménagement de votre forêt », le 13 juin 2023 à Veynes

Intervenants : Communes forestières - ONF

L'aménagement forestier est le document cadre de la gestion durable des forêts communales relevant du régime forestier. Il prévoit sur 20 ans les actions de l'homme dans la forêt. Proposé par l'ONF, il est adopté par la commune en conseil municipal. Que ce soit dans sa révision ou dans sa mise en œuvre, les communes ont un rôle de décision dans la programmation et la réalisation des coupes et des travaux. Leur implication est nécessaire pour que la forêt communale de demain reflète la volonté que la commune s'est fixée !

« Élus, financez vos projets permettant d'assurer la gestion durable de vos forêts » le 11 juillet 2023 à Chorges

Intervenants : Communes forestières - ONF

Le changement climatique, le déséquilibre forêt-gibier... conduisent à des déficits en régénération naturelle. Les communes, en lien avec l'ONF et les Communes forestières, peuvent agir en réalisant des travaux sylvicoles ou des plantations. Aujourd'hui, elles peuvent compter sur une ingénierie technique et financière pour mettre en œuvre ces projets. A cette occasion, la commune de Chorges a pu faire visiter un projet de plantation sur sa forêt.

« Élus, maîtrisez la pratique de l'affouage », le 21 mars 2023 à Savines-le-Lac

Intervenants : Communes forestières - ONF

La mise à disposition de bois énergie aux citoyens est une préoccupation importante des élus des Hautes-Alpes dans le contexte actuel de flambée des prix de l'énergie. Pour autant, les modalités de mise en œuvre de l'affouage doivent être cadrées vis-à-vis de la sécurité des citoyens et pour protéger la commune juridiquement. Cette formation a donc eu pour objectif d'échanger sur les modalités de réalisation de l'affouage (sur pied mais aussi bord de route) avec une approche administrative et juridique.



VOTRE CONTACT

Emily ARNOUX

07 48 13 08 30

emily.arnoux@communesforestieres.org



FORMER DES MAÎTRES D'OUVRAGE DE BÂTIMENT

Les communes jouent un rôle d'innovation et de structuration des marchés sur la filière forêt-bois à travers leurs projets de construction, rénovation et chauffage faisant appel aux bois locaux. Le bois a des atouts indéniables, c'est un matériau performant qui permet :

- d'améliorer la qualité environnementale des projets ;
- de faire des économies pour les communes ;
- de développer des emplois dans les territoires.

Les Communes forestières appuient ces initiatives grâce à un partenariat solide avec la Région, la DRAAF, l'ADEME, le Département des Hautes-Alpes, l'association Bois des Alpes.

En 2023, 2 formations ont été proposées aux élu-e-s des Hautes-Alpes sur cette thématique.

« Élus, construisez et rénovez en Bois des Alpes ! » le 17 octobre 2023 à l'Argentière-la-Bessée

Intervenants : Communes forestières, Ets Boulot SARL, Association Bois des Alpes

Pour les collectivités, la construction ou rénovation en bois local apporte un certain nombre de bénéfices : utilisation d'un matériau performant, local et renouvelable. Les communes sollicitent les Communes forestières et l'association Bois des Alpes pour les aider à mettre en œuvre leur projet, que ce soit dans le cadre des marchés publics ou l'approvisionnement en bois. La présentation des recommandations pour l'intégration de Bois des Alpes dans les constructions publiques a été suivie d'une visite d'une entreprise certifiée : l'entreprise Boulot à l'Argentière-la-Bessée.



« Élus, assurez le bon fonctionnement de votre chaufferie bois Niveau 2 » le 5 décembre 2023 au Dévoluy

Plus d'une centaine de chaudières bois (plaquettes forestières) sont en fonctionnement dans le département des Hautes-Alpes. Ces chaudières sont connues pour avoir des rendements de plus de 80%, mais pour s'en assurer, il est nécessaire de faire un suivi précis de leur fonctionnement. C'est en ce sens que les Communes forestières mobilisent les élus et techniciens dans le bon suivi de leur chaudière afin d'éviter les pannes et le recours aux énergies fossiles d'appoint. Plusieurs points sont à surveiller régulièrement pour s'assurer de bien maîtriser sa facture énergétique.



VOS CONTACTS

Bois Construction : Marlène PARENT
07 57 46 04 59
marlene.parent@communesforestieres.org

Bois Energie : Pascaline BRIEN
07 57 51 13 28
pascaline.brien@communesforestieres.org

FORMER DES RESPONSABLES DE LA SÉCURITÉ

Le risque incendie est en hausse dans les Hautes-Alpes avec une augmentation des surfaces brûlées. Les incendies de l'été 2023 ont particulièrement marqué ce département.

Les Maires sont responsables de la sécurité des citoyens, ils jouent un rôle important dans la prévention du risque incendie, la lutte et le post-incendie.

Les Communes forestières proposent des formations permettant aux élu-e-s de monter en compétence sur ce sujet nouveau à fort enjeu.

« Mettre en œuvre les Obligations légales de débroussaillage dans ma commune » le 12 décembre 2023 à Embrun

La formation des Communes forestières vise à expliquer la réglementation et la responsabilité du Maire sur la bonne mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage. Le rôle de l'Association est d'indiquer les travaux à réaliser sur les propriétés de la commune et comment le Maire peut s'assurer que les privés en fassent de même. Elle a également pour objectif de préciser ce qu'est réellement un débroussaillage réglementaire et les outils que les élu-e-s peuvent mobiliser.

VOTRE CONTACT

Grégory CORNILLAC

06 12 23 42 46

gregory.cornillac@communesforestieres.org



PARTIE 4

LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS ACCOMPAGNENT

DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AVEC DES BÂTIMENTS BIOSOURCÉS ET DURABLES

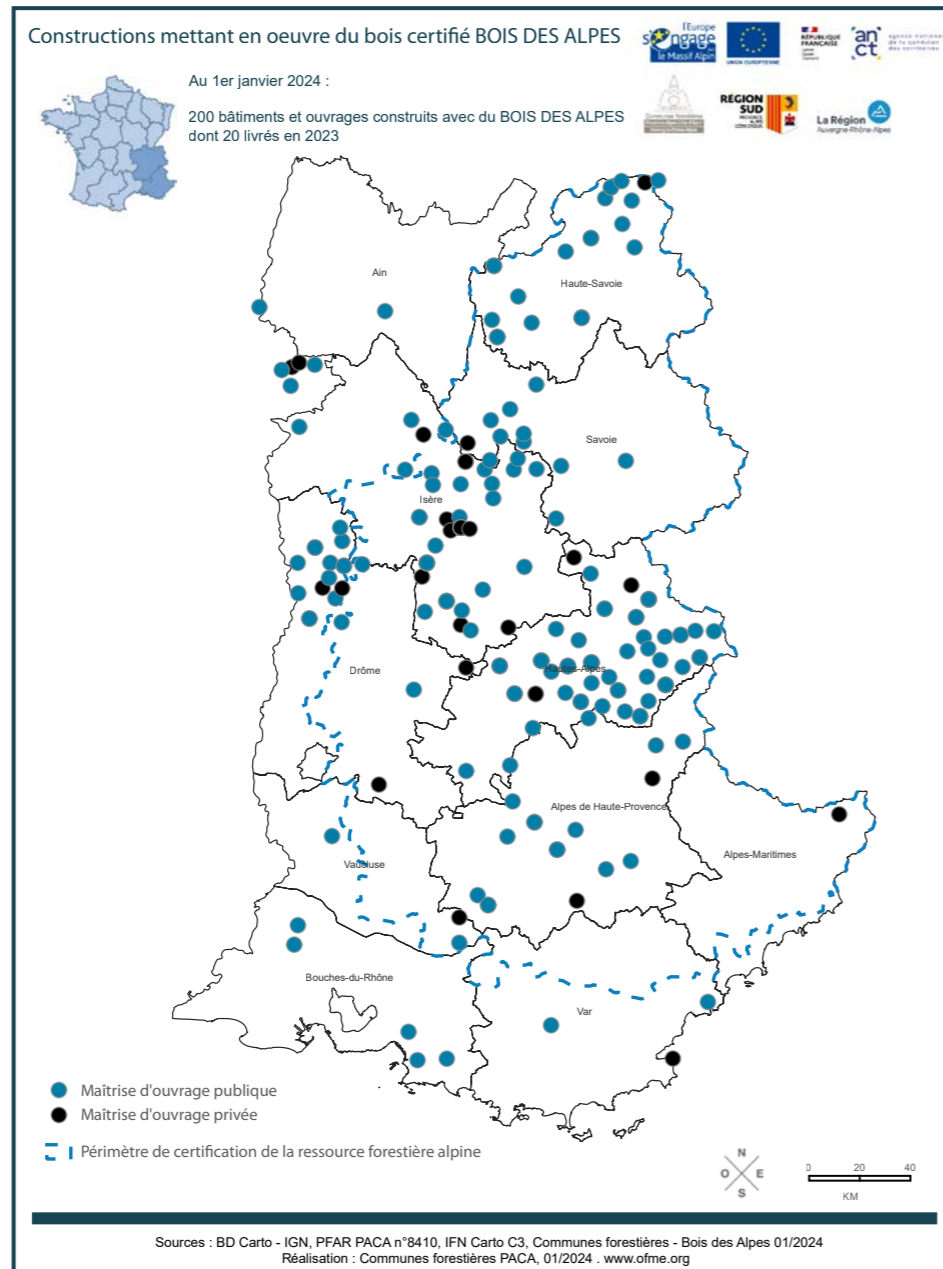
Prescrire du bois certifié Bois des Alpes !

En faisant à appel à du bois local dans les constructions et les rénovations de bâtiments, les collectivités font émerger un marché local de la construction bois. Elles optent pour un matériau performant et démontrent la faisabilité de son usage.

- ▶ 51 bâtiments en Bois des Alpes dont 13 depuis 2022 dans les Hautes-Alpes
- ▶ 29 sites d'entreprises certifiées dans le département, 100 à l'échelle alpine.



Plus de données disponibles sur le site www.boisdesalpes.net, dont la liste des entreprises certifiées.



En 2023, plusieurs projets ont été suivis :

- ▶ 28 en phase amont
- ▶ 26 en phase conception
- ▶ 10 en phase travaux
- ▶ 5 bâtiments livrés en Bois des Alpes

Pour aider les collectivités, les Communes forestières sont présentes à chaque étape des projets.

Afin d'encourager le développement, les Communes forestières ont favorisé la mise en place de la bonification DETR de 10% pour les projets en Bois des Alpes. En 2023, l'association s'est assurée que cette bonification soit reconduite et a réalisé deux analyses de faisabilité prouvant l'usage possible de Bois des Alpes dans les dossiers déposés.

Ainsi, le département des Hautes-Alpes est celui qui concentre le plus de bâtiment en Bois des Alpes du Massif des Alpes. Pour vous accompagner, les Communes forestières travaillent en lien étroit avec le CAUE et avec l'association Bois des Alpes.



La Halle d'Arvieux :

Livrée en 2023, la Halle d'Arvieux couverte de 220 m² a été réalisée avec : charpente en mélèze, bardage en Pin d'Arole, couverture en bardeau mélèze double couche. Elle intègre du Bois des Alpes dans sa construction.



Les atouts de la certification Bois des Alpes :

- Un bois certifié PEFC, garantissant la gestion durable de la forêt
- Un bois issu du massif alpin français
- Un bois transformé par les entreprises locales (04-05-06-13-84-83-26-38-74-73-01)

DANS LA MAÎTRISE DE VOTRE FACTURE ÉNERGÉTIQUE GRÂCE AU BOIS, ÉNERGIE STABLE ET COMPÉTITIVE

Dans le département des Hautes-Alpes :

- ▶ 128 chaufferies bois (plaquettes forestières)
- ▶ + 10 chaufferies depuis 2022
- ▶ 27 662 tonnes de plaquettes forestières consommées
- ▶ 9 fournisseurs bois énergie

En 2023, le bois énergie est plus que jamais une énergie d'avenir. Avec un prix stable et avantageux, des financements incitatifs et une ressource forestière disponible, les collectivités ont toutes les raisons de passer à cette énergie verte, locale et à prix garanti.

Choisir le bois local pour chauffer les bâtiments des collectivités permet d'amortir la facture énergétique, tout en diminuant l'émission des gaz à effet de serre et en développant des emplois locaux. Les communes ont été précurseurs sur ces investissements.

Après plus de 20 ans d'actions des Communes forestières et des communes, la filière bois énergie est aujourd'hui structurée.

Les atouts de la charte qualité bois décheté :

- ▶ Un combustible contrôlé sur sa qualité granulométrique et sur son humidité
- ▶ Des analyses à la demande des maîtres d'ouvrage
- ▶ Un cadre d'échange neutre en cas de difficulté avec son fournisseur bois décheté



La Mission Régionale Bois Energie devient *BoiSynergie*.

Si ce sont bien les communes forestières qui ont initié le bois énergie, au début des années 2000, quand peu y croyait, désormais de nombreux partenaires locaux et territoriaux relaient la politique de développement du bois énergie que mènent ensemble l'ADEME, la Région Sud, la DRAAF et les Communes forestières. Ce partenariat inédit, aussi fort qu'ancien a évolué dans son identité pour être plus lisible, renforçant la coordination et synergie entre les partenaires, les syndicats d'énergie, les Communautés de communes et les communes, pour garantir le développement cohérent du bois énergie en région.



Approvisionnement, développement et appui au fonctionnement des chaudières :

Pour poursuivre le développement des chaudières bois, le Département portait en 2023 le Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT), financé par l'ADEME. Les Communes forestières font la promotion du bois énergie auprès des collectivités (outils de communication, visites...) et interviennent en appui de ce contrat (outils de qualité conception des installations biomasse, partage des retours d'expérience...).

Le bon fonctionnement des 128 chaudières du département étant une forte préoccupation des Communes forestières, l'association réalise une enquête annuelle sur les consom-

mations des chaudières, les rendements, les prix des combustibles, les difficultés de fonctionnement, etc.

Quelques résultats à retenir :

- 138€TTC/Tonne (basé sur 25% de retours), soit 3,89€/MWh contre 13,9€/MWh pour le fioul et 23,1€/MWh pour l'électricité.
- Un fonctionnement satisfaisant, avec peu de pannes et un combustible de qualité.
- Un audit réalisé pour le Lycée Alpes Durance à Embrun et préconisations sur le suivi des coûts de la chaleur et des contrats de maintenance.

Deux évènements marquants en 2023 :

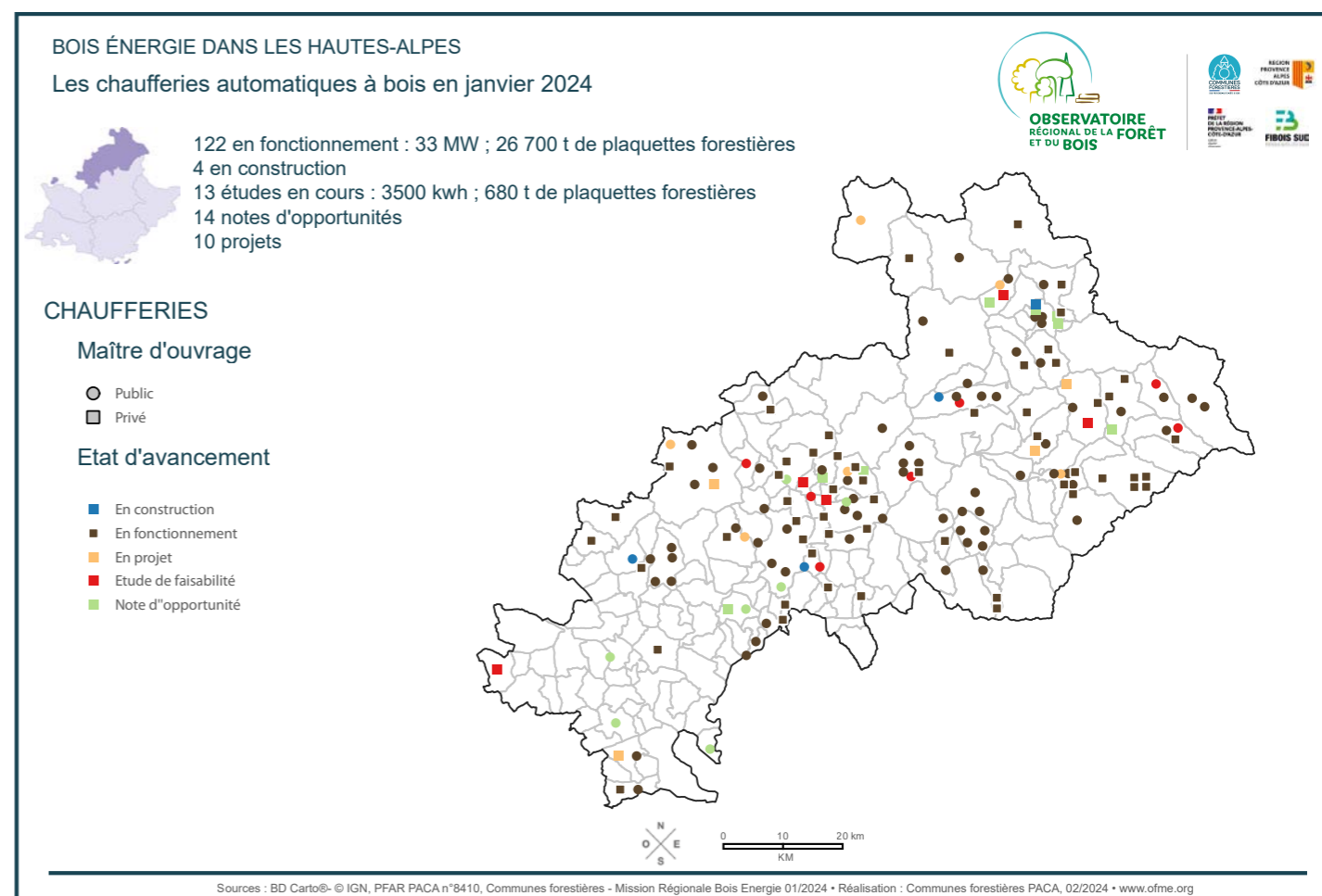
▶ **La remise en fonctionnement de l'unité de granulation des Granulés de Bois des Hautes-Alpes à La Roche-des-Arnauds.**

chaude sanitaire. Cet équipement, d'un investissement de plus de 800 000€, a bénéficié de financements de l'ADEME, de la Région, d'Energie Partagée et d'un don de l'Association Notre-Dame du Laus. Il devrait permettre l'économie annuelle de 35 000€, en comparaison à la solution fioul initiale et avec une réduction des émissions de CO² estimée à 300 tonnes/an.

▶ **Lancement du premier projet de chaleur renouvelable citoyen !**

L'association a participé au premier projet de vente de chaleur clé en main porté par le groupement Energie Bois Territoire - ForestEner sur le Sanctuaire de Notre-Dame du Laus. Cette chaufferie est constituée de deux chaudières plaquettes forestières de 200kW, permettant au réseau de fonctionner toute l'année au bois, y compris l'été pour l'eau

Ce format de vente de chaleur, permettant aux maîtres d'ouvrage publics et privés d'acheter de la chaleur bois, sans investir, apporte un vrai service complémentaire, proposé par un opérateur local.



Plus de données disponibles sur le site www.bois-energie.ofme.org

VOTRE CONTACT BOIS ÉNERGIE

Pascaline BRIEN

07 57 51 13 28

pascaline.brien@communesforestieres.org



RENOUVELER LES FORÊTS POUR LES ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'implication des élu-e-s dans la gestion forestière est le gage de la préservation de l'intérêt général de nos espaces forestiers. Les communes investissent en forêt dans l'accessibilité, dans les travaux d'amélioration des peuplements forestiers, etc.

L'association des Communes forestières apporte un appui sur ces compétences et a accompagné 19 communes dans les Hautes-Alpes.

Accompagner les projets de régénération :

Dans le département, la régénération des Mélèzes est un enjeu fort pour la filière bois, les paysages et le tourisme. Les Communes forestières informent les élu-e-s sur les financements mobilisables et les accompagnent dans le montage de leur dossier en lien avec l'ONF. **Les communes de Freissinières et Champcella** ont été accompagnées dans la mobilisation de financements privés via le fonds RESPIR pour financer leurs travaux de décapage afin d'assurer la régénération de leur Mélézin.

Accompagner les projets de desserte :

L'accès au massif est un enjeu majeur dans nos territoires de montagne, l'investissement dans ces projets est lourd pour les communes, mais des dispositifs financiers existent pour aider les collectivités. Les Communes forestières accompagnent, en lien avec l'ONF, les collectivités dans leur projet de desserte. **La commune de Saint Chaffrey** remobilisée sur un projet de desserte est accompagnée dans la mise en œuvre de son projet. **Les communes de La Grave et Sigoyer** ont été sensibilisées sur l'importance de la desserte pour répondre aux enjeux de la forêt communale, non ou mal desservie.

Apporter un appui aux élu-e-s dans la révision des aménagements forestiers :

La définition des orientations stratégiques de la commune dans l'aménagement forestier s'avère être un exercice complexe puisqu'elle doit correspondre aux spécificités de sa forêt communale. A ce titre, **les communes de Prunières, l'Epine et Ribeyret** ont été accompagnées dans la prise en compte de leurs choix de gestion. La régénération des espaces forestiers est ressorti comme un fort enjeu dans l'ensemble de ces communes.

S'appuyer sur les communes pour dynamiser la gestion et la récolte en forêt privée :

Dans le cadre de la gestion des forêts communales, les communes peuvent être mobilisatrices pour impulser une gestion en forêt privée, notamment en concertant les propriétaires alentours au moment des coupes de bois. **La commune de Lazer**, soucieuse de répondre à des enjeux de prévention du risque incendie, est accompagnée dans la concertation des propriétaires forestiers pour engager des travaux d'éclaircie d'un massif et d'élaboration d'une piste DFCI.

Par ailleurs, certains maires sont concernés par la gérance de groupement forestier sur leurs communes présentant de par leur construction administrative certaines difficultés de gestion. Les Communes forestières accompagnent **la commune de Saint Julien en Beauchêne** dans cet exercice.



Projet de décapage à Freissinières

Le contexte climatique évolutif pousse les communes à effectuer des travaux pour accompagner la régénération de leur forêt communale. Le Mélézin, demande une attention particulière et les travaux de décapage peuvent s'avérer coûteux. La commune de Freissinières a pu faire financer ses travaux à 90% en mobilisant le financement 5 Millions d'arbres de la Région et le Fond privé RESPIR.

Aménagement forestier à l'Epine

La Commune de l'Epine au moment de la proposition de son document d'aménagement a eu des difficultés à s'en saisir (au vue de la technicité) et à s'assurer que ses volontés étaient bien prises en compte. La commune a été accompagnée dans la compréhension du document et la formulation de ses retours pour un aménagement forestier qui reprennent les volontés communales !

CONSTRUIRE DES POLITIQUES TERRITORIALES

Construire les territoires de demain implique une connaissance des dynamiques et des enjeux en cours sur les espaces. En ce sens, les Communes forestières animent l'Observatoire régional de la forêt et du bois (anciennement Observatoire de la Forêt Méditerranéenne) et le réseau des chartes forestières de territoire.

L'Observatoire, un outil indispensable !

L'Observatoire collecte, synthétise et diffuse l'information, pour une meilleure connaissance de la forêt. Il a pour mission de faciliter l'accès à l'information, proposer un lieu de concertation et fournir des moyens d'analyse et de prospective au service des décideurs publics, porteurs des politiques forestières à l'échelle de la région, des départements et des territoires.



En 2023, l'Observatoire est intervenu auprès des territoires dans leurs dynamiques de développement :

- Communauté de Communes de Serre-Ponçon dans le cadre de son SCoT et de son schéma directeur énergétique.
- Syndicat Mixte du Scot de l'aire Gapençaise dans le cadre de son diagnostic.

Par ailleurs, en partenariat étroit avec FIBOIS, un observatoire économique de la filière est en structuration.

Enfin, un travail particulier a été réalisé sur la connaissance de la propriété forestière. Le croisement entre la base de données forêt de l'IGN, le cadastre et les données de l'ONF a permis d'identifier plus précisément :

- les forêts publiques relevant du régime forestier ;
- les forêts publiques ne relevant pas du régime forestier ;
- les forêts privées.

Cette base de données est utile pour le développement de stratégie de mobilisation des bois public-privé ainsi que pour pré-identifier les biens présumés sans maître.

En complément, l'outil Viaforest développé en partenariat avec le CRIGE PACA permet d'identifier les difficultés de sortie des bois en mutualisant les informations relatives à la desserte forestière et à l'accessibilité des forêts.



L'élargissement du public de l'Observatoire est un enjeu fort pour les années à venir. En effet, les partenaires ont pour ambition d'ouvrir l'usage de l'Observatoire auprès des aménageurs du territoire, des urbanistes, des universitaires pour une meilleure intégration des enjeux forestiers.

En ce sens, **une journée de l'Observatoire s'est tenue sur le thème « S'assurer de l'avenir de la forêt en intégrant aux documents d'urbanisme »**. Cet évènement a réuni 45 participants et 7 sujets ont été abordés.

Retrouvez les données de l'Observatoire sur la cartothèque interactive



<https://cartotheque.ofme.org>

L'appui au développement des politiques forestières territoriales dans les Hautes-Alpes :

La Communauté de communes du Sisteronais-Buëch s'est lancée en 2023 dans l'élaboration de sa Charte forestière de territoire et les Communes forestières l'accompagnent dans cette démarche :

- Réalisation d'une étude ressource.
- Constitution du Comité de pilotage de la charte.
- Détermination des lignes directrices thématiques.
- Caractérisation des actions à mener.

La Communauté de communes de Serre-Ponçon met en œuvre sa Charte depuis 2022, les Communes forestières l'appuient dans la mise en œuvre des actions de la Charte :

- Étude sur les potentiels de mobilisation des bois par câble.
- Mise en œuvre des chantiers pilotes pour la gestion multifonctionnelle des forêts.
- Réalisation d'un plan de massif de Défense des forêts contre les Incendies.

L'enjeu de ces partenariats territoriaux est de définir une stratégie commune entre élu-e-s de la collectivités, acteurs qui travaillent sur la forêt et d'en dégager des actions conjointes et coordonnées en faveur de la multifonctionnalité des forêts.



Rendez-vous annuel

Les Communes forestières réunissent chaque année **le réseau des élu-e-s porteurs de politique forestière territoriale**. Réunissant une trentaine de personnes, la prise en compte du risque incendie dans les territoires de montagne était à l'honneur avec l'élaboration du Plan de Massif de Défense des forêts contre l'incendie sur la Communauté de communes de Serre-Ponçon.



Les Communes forestières ont organisé le 10 octobre une **Rencontre des animateurs de Charte**, réunissant une quinzaine d'animateurs et partenaires pour échanger des avancées des Chartes forestières de territoire et présenter les financements publics disponibles. Ces réunions de réseau permettent le partage d'expérience et la mise en relation des animateurs de Charte forestières de territoire. L'action régionale Natura 2000 était au cœur des échanges !



VOS CONTACTS

L'Observatoire : Luc MABIRE

04 42 65 78 13

luc.mabire@communesforestieres.org

Politiques territoriales : Emily ARNOUX

07 48 13 08 30

emily.arnoux@communesforestieres.org

EN 2024, ANTICIPONS L'AVENIR AU PROFIT DE NOS FORÊTS ET DE LA QUALITÉ DE VIE DE NOS CITOYENS !



L'année 2024 est une année charnière ! Les Communes forestières sont à vos côtés pour concrétiser et finaliser vos projets de bâtiments, chauffages en bois locaux !

Afin de répondre à vos questions, nous vous proposons tout au long de l'année des séances d'informations et de formations, pour vous permettre d'avoir toutes les cartes en main pour agir sur les enjeux de la filière forêt-bois ainsi qu'un accompagnement individuel sur mesure.

Nous sommes aussi à vos côtés pour préparer l'avenir et votre prochain mandat !

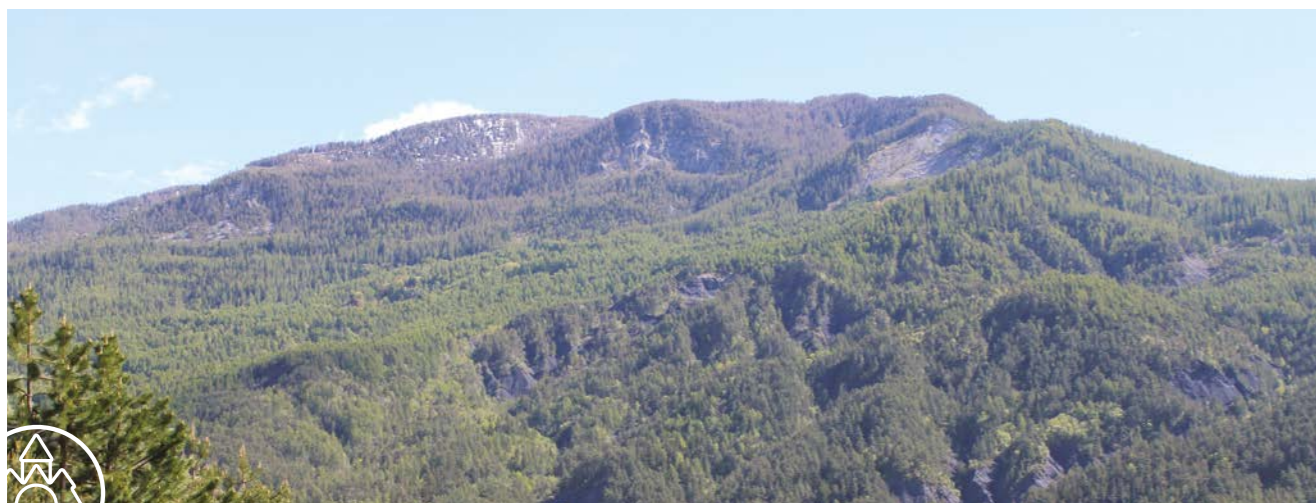
Nous sommes aux deux tiers de nos mandats, c'est un moment opportun pour anticiper et préparer le prochain mandat en mettant la forêt, sa protection et sa valorisation locale au centre de votre stratégie municipale et intercommunale.

Nous nous devons de protéger ce bien commun qui nous apporte tant de services et qui est aujourd'hui plus que jamais fragilisé par le changement climatique.

Ensemble, défendons notre voix et rendons plus visibles encore nos engagements !

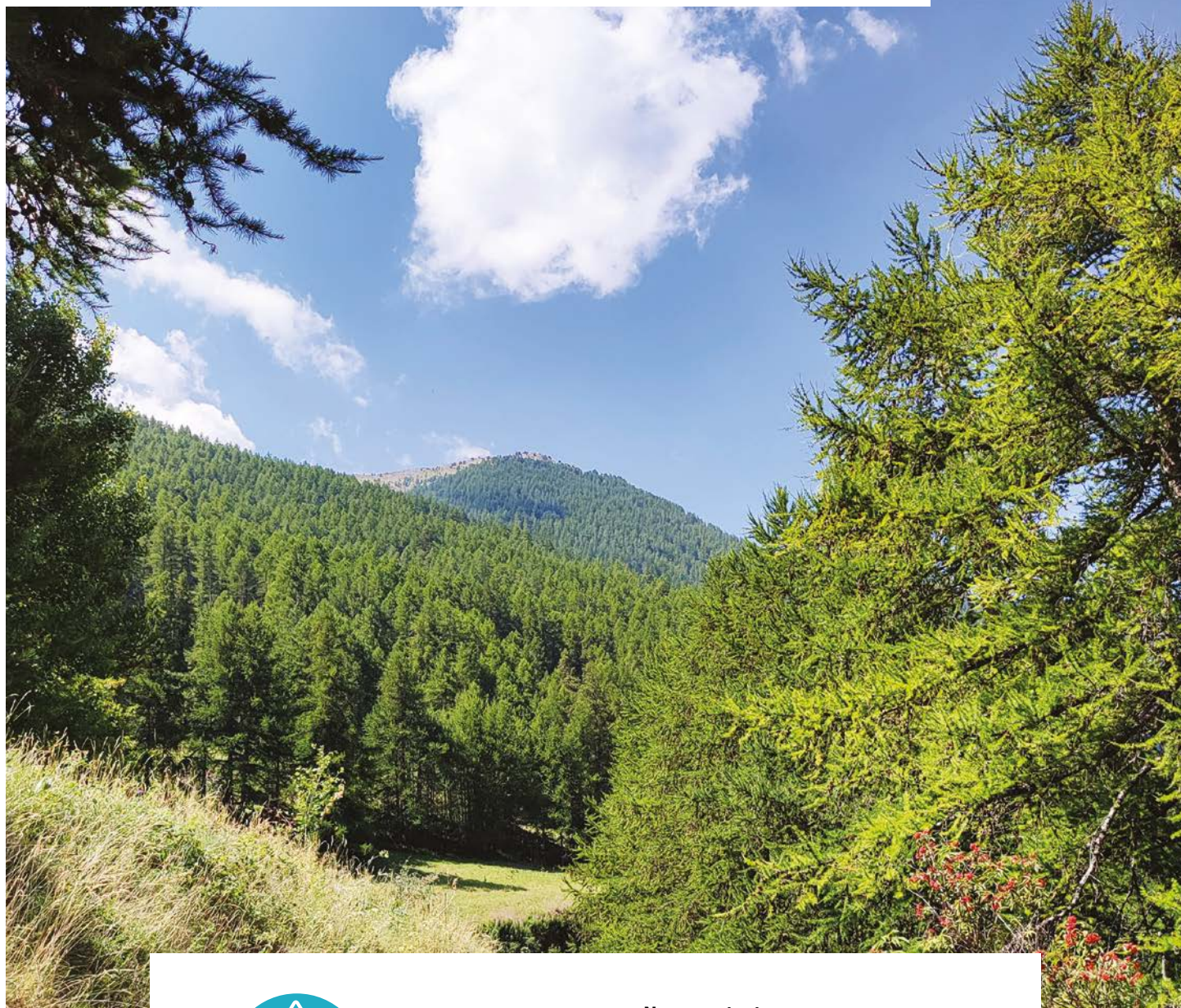
Patricia Morhet-Richaud

Présidente des Communes forestières des Hautes-Alpes



ENSEMBLE, PROTÉGEONS ET VALORISONS NOS FORÊTS COMMUNALES.

Adhérez aux Communes forestières !



Nous contacter

Avenue Justin Gras - 05200 Embrun

Tél. 04 92 23 49 41

www.communesforestieres-paca.org



Crédits photos : Communes forestières, D'ORES ET DÉJÀ Atelier d'architecture - Réalisation : Aude Coquin - 2024

